

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 526

présenté par

M. Echaniz, M. Vallaud, Mme Rouaux, Mme Keloua Hachi, Mme Pires Beaune, M. Baptiste,
M. Bouloux, M. Philippe Brun et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de
l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.